



Préfecture et ARS pour une demande de titre de séjour étranger ma

Par **MARIAA**, le **13/05/2013** à **13:54**

Bonjour Madame, Monsieur,

Dans la mesure du possible, je voudrai bien se renseigner sur le délai d'examen de la situation médical par le médecin de l'agence régionale de santé dans le cas d'une demande d'un titre de séjour des étrangers malades.

Parce qu'actuellement mon père a fait une demande qui date presque une année sans aucune réponse, et la préfecture de Créteil lui fait des prolongations de 4 mois.

Mon père psychiquement ne va pas bien, presque une année qu'il na pas vu ses enfants. J'ai peur pour lui, j'ai peur que son état de santé s'aggrave vue qu'il a une maladie grave (un cancer) et il est tout le temps stressé, il se sent seul en plus il est condamné, il a des contrôles à faire chaque mois mais il a besoin de descendre dans son pays pour voir ses enfants et sa famille.

On ne sait plus quoi faire, ça va durer jusqu'à quand en plus il ne lui donne même pas une date approximative ??

A la préfecture de Créteil, ils disent qu'ils ont un retard d'une année !!!!!!! Peut-on changer de préfecture dans le cas ou il change de lieu d'hébergement ??

ya t'il une solution???

Cordialement